

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de formation à la direction  
Emploi Développement des Compétences**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Emploi Développement des Compétences, un emploi de chargé de formation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Dans un service Emploi Mobilité Compétences et conseils RH, sous la responsabilité d'un coordonnateur des parcours professionnels et au sein d'une équipe de chargés de formation, contribuer à l'élaboration du plan de formation et assurer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'actions de formation individuelles et collectives pour un périmètre de directions défini.

A ce titre, assurer un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des directions sur les dispositifs existants et être en mesure d'évaluer la pertinence d'une réponse formation par rapport au besoin exprimé. Participer aux réunions de recueil des besoins dans le cadre du plan de formation annuel et contribuer à son élaboration.

Conseiller et accompagner les directions dans l'analyse des besoins individuels et collectifs en formation. Rechercher les prestataires (sourcing) formation potentiels. Rédiger les cahiers des charges en lien avec les directions, réaliser l'analyse des offres et participer au choix des prestataires.

Dans le cadre de la mise en œuvre, planifier et coordonner les actions de formation (inscription des agents, convocations, réservation de salles, etc.), réaliser l'ouverture et la clôture des actions de

formation. Évaluer et ajuster, si nécessaire, les actions de formation. Assurer le suivi budgétaire des actions que piloter. Participer activement au collectif des chargés de formation de la direction.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de formation à la direction Emploi Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 363 et au maximum 587, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

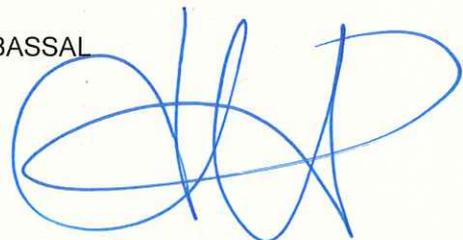
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 OCT. 2023**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**11 OCT. 2023**